

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3629

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE LIMINAIRE :

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

<i>En % du PIB sauf mention contraire</i>	2021	2022	2023	2023
Loi de finances initiale pour 2023				PLPFP 2023- 20227
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel)	-5,1	-4,2	-3,8	-4,0
Solde conjoncturel (2)	-1,4	-0,6	-0,8	-0,8
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Solde effectif (1+2+3)	-6,5	-5,0	-4,7	-5,0
Dette au sens de Maastricht	112,8	111,5	110,9	111,2
Taux de prélèvements obligatoires (y.c UE, nets des CI)	44,3	45,2	44,9	44,7
Dépense publique (hors CI)	58,4	57,6	56,6	56,6
Dépense publique (hors CI, en Md€)	1461	1522	1564	1564
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) 1	2,6	-1,1	-1,5	-1,5
Principales dépenses d'investissement (en Md€) 2			25	25,0
Administrations publiques centrales				
Solde	-5,8	-5,4	-5,5	-5,6
Dépense publique (hors CI, en Md€)	597	629	638	636
Évolution de la dépense publique en volume (%) 3	4,1	0,0	-2,6	-2,6
Administrations publiques locales				
Solde	0,0	0,0	0,0	-0,1
Dépense publique (hors CI, en Md€)	280	295	305	305

Évolution de la dépense publique en volume (%) 3	2,8	0,1	-0,6	-0,6
Administrations de sécurité sociales				
Solde	-0,7	0,5	0,8	0,8
Dépense publique (hors CI, en Md€)	683	700	721	721
Évolution de la dépense publique en volume (%) 3	1,3	-2,6	-1,0	-1,0
1 À champ constant. 2 Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. 3 À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.				

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement met à jour des prévisions sous-jacentes au projet de loi de finances pour 2023 concernant le déficit public et les grands agrégats de finances publiques présentés dans l'article liminaire.

La mise à jour tient compte des amendements retenus dans le texte. La prévision de solde public sous-jacente au projet de loi de finances pour 2023 s'établissait à -5,0 % du PIB en 2022 et en 2023. Cette mise à jour conduit à une légère amélioration de la prévision de solde public en 2023 en raison principalement de l'effet de l'introduction de la contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité (amendement n° 2895). Hors impact de cet amendement relatif à la rente infra-marginale, le solde effectif en 2023 resterait à -5,0 % du PIB.

Le solde des administrations publiques locales est amélioré en raison du renforcement du soutien de l'État avec la prise en compte des amendements relatifs aux collectivités territoriales (en particulier le rehaussement de la dotation globale de fonctionnement, la hausse du montant de la compensation de la suppression de la CVAE et la mise en place d'un filet de sécurité face à la forte hausse des prix de l'énergie, en complément du bouclier tarifaire existant déjà pour environ 28 000 communes).